

ARRÊTÉ n°2024-098-SG-AR

Objet : délégation de signature aux directrices et directeur délégués du Centre de gestion

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, notamment le chapitre II du titre V du Livre IV relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment son article 29 ;

VU l'installation du conseil d'administration en date du 12 novembre 2020 ;

Considérant les fonctions de :

- Monsieur Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et Proximité ;
- Madame Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de Vie et Conditions de Travail ;
- Madame Juliette BOYE, directrice déléguée Prospective et Performance ;
- Madame Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations Sociales ;
- Madame Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement Territorial et Relations aux Publics ;
- Madame Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et Pilotage RH ;
- Madame Véronique RIOU, chargée de mission Schéma Régional de Coopération ;

Considérant que pour le bon fonctionnement du Centre de gestion, il convient de procéder à une délégation de signature à leur bénéfice ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}

Chaque directrice et directeur délégué, ainsi que la chargée de mission Schéma Régional de Coopération, reçoit délégation pour signer les engagements comptables et juridiques de dépenses de travaux, fournitures et services pour un montant inférieur à 5 000 € HT dans le périmètre couvert par sa direction, à savoir :

- Monsieur Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et Proximité, dans les domaines du conseil et développement en management, organisation, archives ainsi que dans les domaines relatifs au recrutement, à l'emploi et aux concours ;
- Madame Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de Vie et Conditions de Travail, dans les domaines relatifs à la médecine de prévention, à la prévention des risques professionnels, au secrétariat du conseil médical ;
- Madame Juliette BOYE, directrice déléguée Prospective et Performance, dans les domaines des finances, de la commande publique et des assurances, juridique, du secrétariat général, du système d'information, de la maintenance et de la logistique ;
- Madame Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations sociales, dans le domaine des ressources humaines ;

- Madame Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Relations aux Publics, dans le domaine de la communication, de l'événementiel et du protocole ;
- Madame Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et Pilotage RH, dans le domaine du conseil juridique aux collectivités, de la paie et de la gestion des carrières, du dialogue social, de la médiation et de la déontologie ;
- Madame Véronique Riou, chargée de mission Schéma Régional de Coopération, pour les dépenses s'inscrivant dans le cadre de ce schéma.

ARTICLE 2


En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou de la directrice concernée et pour garantir la continuité de service, délégation de signature est donnée, dans l'ordre suivant, à :

- Monsieur Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et Proximité ;
- Madame Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de Vie et Conditions de Travail ;
- Madame Juliette BOYE, directrice déléguée Prospective et Performance ;
- Madame Maryse BRIAND, directrice déléguée Innovations Sociales ;
- Madame Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement Territorial et Relations aux Publics ;
- Madame Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et Pilotage RH.


ARTICLE 3

Le présent arrêté est notifié aux intéressés et transmis à l'agent comptable du Centre de gestion.

Fait à Nantes, le 3 juillet 2024



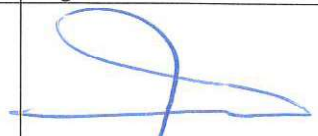
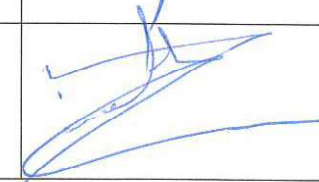
Philip SOUILLARD
Le Président



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le présent arrêté est mis en ligne sur le site du Centre de gestion www.cdg44.fr pour une durée minimale de deux mois.

Notifié à :

Nom	Date	Signature
Yannick BONNET	11/07/24	
Sonia BOUCETTA	11.07.2024	

Nom	Date	Signature
Juliette BOYE	5.07.2024	
Maryse BRIAND	10.07.2024	
Isabelle CONTREMOULIN	11/07/2024	
Florence HERBERT	10.07.2024	
Véronique RIOU	11/07/2024	